

Ref.: SCBD/STTM/JM/TC/SGa/66126

22 janvier 2009

NOTIFICATION¹

Rapport volontaire sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique, et sur la mise en œuvre des décisions pertinentes de la COP sur l'utilisation durable de la diversité biologique

Madame / Monsieur,

Le but de cette notification est d'inviter les organisations concernées à fournir des informations sur (i) l'état et les tendances par rapport à l'utilisation durable de la diversité biologique, (ii) l'état et les tendances dans la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties (COP) relatives à l'utilisation durable de la diversité biologique, et (iii) des informations sur la valeur ajoutée et l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba (PDAA), pour examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) à sa quatorzième réunion, provisoirement prévue du 13 - 21 mai 2010.

Dans l'annexe II de la décision VII/12 sur l'utilisation durable (article 10), la Conférence des Parties a adopté les Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique. Dans l'annexe II de la décision VIII/10, la COP a décidé d'entreprendre l'examen approfondi des travaux sur l'utilisation durable de la diversité biologique, à sa dixième réunion, à la suite de son examen par le SBSTTA-14. Les informations communiquées par les Parties dans leurs 4^e rapports nationaux seront prises en considération pour l'examen. Les organisations concernées sont invitées à présenter, sur une base volontaire, au Secrétaire exécutif, dès que possible **mais au plus tard le 31 mars 2009**, des informations sur la mise en œuvre des décisions pertinentes de la Conférence des Parties sur l'utilisation durable, ainsi que sur l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba, y compris les progrès réalisés, les défis, les obstacles et les besoins de renforcement des capacités. Ces organisations sont également invitées à fournir des informations générales sur l'état et les tendances de l'utilisation durable de la diversité biologique.

L'information pourrait être présentée sous n'importe quel format et soumis de préférence par voie électronique. Ci-joint en annexe est un guide pour la présentation de l'information, pour votre référence.

Veuillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux Points focaux de la CDB et organisations pertinentes

Pièces jointes



ONE NATURE · ONE WORLD · OUR FUTURE
COP 9 MOP 4 Bonn Germany 2008

ANNEXE

Conseils pour la soumission des informations nécessaires à l'examen de l'application des principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique (PDAA)

1. Dans la collecte et la compilation d'informations pertinentes pour la soumission, reportez-vous aux «directives pour l'examen des programmes de travail sur la Convention», qui figure dans l'annexe III de la décision VIII/15.
2. Fournissez des études de cas de bonnes et de mauvaises pratiques, la réussite et l'échec, et des enseignements tirés de la mise en œuvre des décisions pertinentes de la Conférence des Parties sur l'utilisation durable, y compris les PDAA, qui permettent d'illustrer et de donner un aperçu sur: (i) l'état de la mise en œuvre des décisions pertinentes, ainsi que la valeur ajoutée des PDAA aux travaux des organisations concernées et aux travaux des Parties dans la mise en œuvre de la Convention, et (ii) l'efficacité de des PDAA dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de Johannesburg pour la mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable. Un modèle pour la soumission d'études de cas est disponible sur <http://www.cbd.int/doc/poverty/frm-cs-fr.doc>
3. Utilisez des exemples, si possible, de la mise en œuvre des décisions de la Conférence des Parties relatives à l'utilisation durable, par exemple les objectifs, les cibles et les activités des programmes de travail sur la diversité biologique des forêts (décision VI/22), la diversité biologique marine et côtière (décision VII/5), les aires protégées (décision VII/28), la diversité biologique des eaux intérieures (décision VII / 4), et les décisions relatives à l'Article 8 (j) de la Convention.
4. Fournissez des suggestions de modification de la PDAA, le cas échéant.
5. Fournissez des informations sur les liens, le cas échéant, entre les PDAA et d'autres cadres conceptuels pour l'utilisation durable de la diversité biologique (par exemple la gestion durable des forêts - GDF).

Les informations peuvent être fournies d'un point de vue sectoriel (par exemple, la pêche, la sylviculture, l'agriculture, le tourisme, la chasse), et/ou d'un point de vue intersectoriel (par exemple, les zones protégées), le cas échéant. Veuillez utiliser un tableau de réponses par thème sectoriel ou intersectoriel.

Tableau 1. Cadre sommaire pour la collecte et la compilation de l'information pour l'examen de l'application des Principes et directives d'Addis-Abeba (à être présentée sur une base volontaire).

Principes d'Addis-Abeba (Pour plus d'informations sur les principes et les directives opérationnelles, veuillez voir www.cbd.int/guidelines)	Exemples d'application dans des domaines sectoriels ou intersectoriels	Complémentarité, chevauchements et / ou synergies avec d'autres cadres conceptuels pour l'utilisation durable de la biodiversité	Obstacles à la mise en œuvre	Priorités pour le renforcement des capacités afin de surmonter les obstacles	Commentaires / documents de référence / de plus amples informations
<i>1: Les politiques, lois et institutions voulues sont présentes à tous les paliers d'administration et des liens efficaces existent entre ces différents échelons.</i>					
<i>2: Reconnaissant l'utilité d'établir un cadre réglementaire conforme aux lois internationales et nationales, les utilisateurs locaux de la diversité biologique sont suffisamment habilités et soutenus en droit pour être tenus responsables et comptables de l'utilisation qu'ils font des ressources en question.</i>					
<i>3: Les politiques, lois et règlements internationaux et nationaux qui introduisent des distorsions dans les marchés, qui contribuent à la dégradation des habitats ou qui génèrent autrement des effets pervers préjudiciables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique sont identifiés et éliminés ou modifiés.</i>					
<i>4: La gestion évolutive mise en place repose sur :</i> <i>a) la science et les connaissances traditionnelles et locales;</i> <i>b) un processus itératif, rapide et transparent de transmission des informations fournies par la surveillance de l'utilisation, des impacts environnementaux et socio-économiques et de l'état des ressources utilisées;</i> <i>c) l'ajustement de la gestion en fonction des informations tirées rapidement des activités de surveillance.</i>					
<i>5: Les buts et les modalités de la gestion visant l'utilisation durable préviennent ou réduisent les effets néfastes sur les services, la structure et les fonctions des écosystèmes ainsi que sur les éléments qui les composent.</i>					
<i>6: La recherche interdisciplinaire portant sur tous les aspects de l'utilisation et de la conservation de la diversité biologique est favorisée et soutenue..</i>					
<i>7: L'échelle spatio-temporelle de la gestion est compatible avec</i>					

Principes d'Addis-Abeba (Pour plus d'informations sur les principes et les directives opérationnelles, veuillez voir www.cbd.int/guidelines)	Exemples d'application dans des domaines sectoriels ou intersectoriels	Complémentarité, chevauchements et / ou synergies avec d'autres cadres conceptuels pour l'utilisation durable de la biodiversité	Obstacles à la mise en œuvre	Priorités pour le renforcement des capacités afin de surmonter les obstacles	Commentaires / documents de référence / de plus amples informations
<i>l'échelle écologique et socio-économique de l'utilisation et de ses impacts.</i>					
<i>8: Des accords visant la coopération internationale facilitent la prise de décision et la coordination des actions entre les pays.</i>					
<i>9: Une approche interdisciplinaire et participative est privilégiée aux niveaux voulus de la gestion et de l'administration de l'utilisation.</i>					
<i>10: Les politiques internationales et nationales tiennent compte : a) des avantages actuels et potentiels de l'utilisation de la diversité biologique; b) de la valeur intrinsèque et des qualités non économiques de la diversité biologique; c) des mécanismes du marché qui influent sur la valeur et l'utilisation.</i>					
<i>11: Les utilisateurs des éléments de la diversité biologique s'efforcent de limiter les prélèvements inutiles et les impacts sur l'environnement et optimisent les bienfaits de l'utilisation.</i>					
<i>12: Les besoins des communautés autochtones et locales qui tirent leur subsistance de la diversité biologique et qui sont touchées par son utilisation et sa conservation, ainsi que leur contribution à cette conservation, sont reconnus par une répartition équitable des avantages qui en découlent..</i>					
<i>13: Le coût de la gestion et de la conservation de la diversité biologique est internalisé dans la gestion et est reflété dans la répartition des avantages issus de l'utilisation.</i>					
<i>14: Des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable sont en place et des méthodes plus efficaces de communication sont établies entre et au sein des parties prenantes et des gestionnaires</i>					

De plus amples informations sur les Principes et directives d'Addis-Abeba (PDAA), ainsi que sur les décisions de la CDB mentionnées ci-dessus, sont disponibles à www.cbd.in et www.cbd.int/guidelines/. Dans ce contexte, le Secrétariat de la CDB voudrait également attirer votre attention sur un CD-ROM compilé par le Groupe de liaison sur la diversité biologique concernant l'application des PDAA dans l'utilisation durable de la diversité biologique au sein des conventions relatives à la diversité biologique. Le contenu du CD-ROM est disponible à www.cbd.int/sustainable/